

Le Comité de Direction de l'EPIC - Office de Tourisme, légalement convoqué le 15 mars 2013 s'est réuni au Camping Lot et Bastides sous la présidence de Monsieur Benoît DUPUY.

2013-19

Délibération du Comité de Direction - mardi 26 mars 2013

Etaient présents : Collège des élus

Titulaires : Messieurs Bosc Gaston, Cassany Patrick, Cavalie Alain, Chauvel Pierre, Denys Georges, Desplat Daniel, Dupuy Benoît, Merle Jean-Pierre, Mingo Michel, Van Bosstraeten Michel, Victor Guy.

Excusés : Messieurs Garrigues André, Maxant Jean-Claude et Mesdames Lafinestre Karine et Prades Jeanine.

Suppléants : Mesdames Gruelles Monique, Rageot Claude.

Etaient présents : Collège des organisations intéressées au Tourisme

Titulaires : Messieurs Thiel Jean-Pierre, Hannyoyer Jean, Compte Serge, Garnier Jean-François, Teyssedre Jacques, Sachot Pascal et Madame Vogel Martine.

Excusés : Messieurs Benedetti Didier, Mesmin Bernard.

Suppléant : Mesdames Crozat Thérèse, Lacoste Jeanine, Tosolini Madeleine, Ribes Anne-Marie.

2013-19 : VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'ANNEE 2013

Monsieur le Président rappelle que l'affectation du résultat 2012 vient d'être approuvée et votée. Il convient, en application des dispositions de l'instruction comptable M4, de procéder à l'affectation des résultats issus du budget 2012.

Après débats, Monsieur le Président rappelle que le comité de direction approuve :

1. Le report en section de fonctionnement au compte 002 de **234 087,91 €**
2. Le report en section d'investissement au compte 001 de **39 407,65 €**
3. L'ensemble de ces résultats seront repris au budget supplémentaire de l'année 2013.

Mr le Président présente le budget supplémentaire et informe du réajustement réalisé ligne par ligne.

Après examen Mr le Président propose donc :

- D'approuver le budget supplémentaire.
- De préciser que ce budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et est voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- D'autoriser Madame la Directrice à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Comité de direction, après en avoir délibéré :

Approuve le budget supplémentaire.

Précise que ce budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et est voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Autorise madame la Directrice à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Certifiée exécutoire, le **27 mars 2013**

(Art. L. 2131.1 du CGCT)

Résultat du vote

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an
susdits.

Villeneuve sur Lot, le 27 mars 2013

Copie certifiée conforme

Le Président,

Benoît DUPUY